

[Text]

The Vice-Chairman: Right. Then for a first turn I have Mr. Whicher and Mr. McCleave, and then Mr. Lambert for a second turn.

Mr. Lambert: Mr. Chairman, perhaps before...

The Vice-Chairman: Why do we not just give a first turn to Mr. Whicher and Mr. McCleave and then adjourn until Thursday?

Mr. Lambert: Yes, but before the members leave perhaps we could direct the Chairman to contact the appropriate people to give them notice that we would like to hear from them.

The Vice-Chairman: Subject to your approval, gentlemen, this is what I intend to do. I will get in touch with the Federated Council, which apparently is not in the room although I tried to reach them. Perhaps they were...

Mr. Lambert: You were on the phone.

The Vice-Chairman: Right. In any event, I will ask them if they could be available on November 12, which is a week Thursday, and if they are available I could then give a longer period of decision to possibly other interested private sector witnesses without having to give them time pressure, so that on November 12 we could perhaps take the Federated Council or some other group which would be prepared to come that early and then other groups which want some time to make their minds up might still have the time without our having to impose an undue time limit on them. Am I making myself clear? I think if we know we have a private sector witness for November 12 then we can give the other group...

Mr. McCleave: I have a simple solution to offer, Mr. Chairman. Why could it not all be left to the Steering Committee and then we lesser mortals will not have to concern ourselves about it. We know that the Steering Committee will treat us fairly and I move that the future course of this bill be determined by the Steering Committee.

The Vice-Chairman: Is there any disagreement with that? Mr. Leblanc?

Mr. Leblanc (Laurier): Mr. Chairman, do I understand correctly that we will only sit during the mornings?

Mr. Lambert: For the time being. I am under instruction by my caucus that we will not sit while the House is sitting.

Mr. Leblanc (Laurier): So, we will not have any afternoon or night sittings for a while?

Mr. Lambert: No, sir, unless we have witnesses from the private sector.

Mr. Leblanc (Laurier): Is that agreed by the Committee, or what?

The Vice-Chairman: Gentlemen, at the moment I do not see any necessity of agreeing.

Mr. Leblanc (Laurier): So you want us to boycott the Committee?

[Interpretation]

Le vice-président: Bon. Au premier tour, la parole sera à M. Whicher et à M. McCleave et, au second tour, à M. Lambert.

M. Lambert: Peut-être, au préalable, monsieur le président...

Le vice-président: Pourquoi ne pas donner la parole une première fois à M. Whicher et à M. McCleave et ajourner la séance jusqu'à jeudi?

M. Lambert: Oui, mais avant le départ des députés, nous pourrions demander au président d'aviser certaines personnes pour qu'elles viennent témoigner.

Le vice-président: Sujet à votre accord, messieurs, je le ferai. Je communiquerai avec le Conseil fédéré qui n'est pas présent, quoique j'aie essayé de l'atteindre. Peut-être ce Conseil était-il...

M. Lambert: Vous étiez au téléphone.

Le vice-président: Bon. En tous cas, je demanderai à ce Conseil s'il pourra se présenter le 12 novembre, c'est à dire jeudi prochain en huit. Dans l'affirmative, j'accorderais plus de temps à d'autres témoins du secteur privé qui seraient éventuellement intéressés à venir; si bien que le 12 novembre, nous pourrions entendre le Conseil fédéré ou un autre groupe déjà préparé; par la suite, d'autres groupes qui décideraient de comparaître, auront toujours la possibilité de le faire sans être soumis à une date limite qu'on leur imposerait. Est-ce clair? Si nous savons que nous aurons à entendre un témoin du secteur privé, le 12 novembre prochain, nous pourrions alors accorder à d'autres groupes...

M. McCleave: J'ai une solution simple, monsieur le président. Pourquoi ne pas nous en remettre au comité directeur et cesser, simples mortels que nous sommes, de nous en préoccuper? Nous savons que le comité directeur nous accordera un traitement loyal et je propose donc qu'il décide de l'avenir du projet de loi.

Le vice-président: Y a-t-il une objection à cela? Monsieur Leblanc?

M. Leblanc (Laurier): Dois-je comprendre, monsieur le président, que nous nous réunirons le matin seulement?

M. Lambert: Oui, pour l'instant. Le caucus du parti m'a instruit que nous ne siégerons pas pendant les heures de séance de la Chambre.

M. Leblanc (Laurier): Il n'y aura donc pas, pendant quelque temps, des séances d'après-midi ou de soirée?

M. Lambert: Non, monsieur, à moins d'avoir à entendre des témoins du secteur privé.

M. Leblanc (Laurier): Le Comité est-il d'accord ou non?

Le vice-président: Messieurs, je ne vois pas pour l'instant la nécessité de parvenir à un accord.

M. Leblanc (Laurier): Voulez-vous nous voir boycotter le Comité?